

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par le soussigné, directeur général et greffier-adjoint de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 3 mai 2021, le règlement suivant :

**Règlement 1164-21 décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout et d'aménagement dans le secteur du Rang 2 Est et, pour ce faire, un emprunt d'un montant de 344 226 \$, remboursable en 20 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 12 août 2021. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 13<sup>e</sup> jour d'août 2021



Stéphane Cyr  
Directeur général  
Greffier-adjoint